

Étudier à l'**Université d'Artois** dans le cadre du programme Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits avec l'**Université de Monastir**

➤ **GUIDE DU CANDIDAT** ◀ **2018/2019**



Erasmus+ MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le **programme Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits** (Erasmus+ MIC) permet aux étudiants des établissements d'enseignements supérieurs situés hors de l'Europe et partenaires du programme de réaliser un séjour d'études à l'Université d'Artois à partir de la 2ème année d'études supérieures.

Une attention toute particulière est portée envers les étudiants issus des milieux socio-économiques défavorisés.

L'Université d'Artois bénéficie de subventions européennes permettant d'attribuer aux participants une aide financière couvrant partiellement : **les frais de séjour** sous forme d'un taux mensuel (étudiant) et **les frais de voyage** en fonction de la distance kilométrique ainsi que les éventuels besoins spécifiques, aux frais réels (réservé aux individus en situation de handicap).

La période de mobilité internationale de crédits est reconnue dans l'établissement d'origine après validation des crédits au sein de l'établissement d'accueil.

En collaboration avec les établissements partenaires, un accord interinstitutionnel Erasmus+ est signé définissant notamment le nombre de mobilités, la durée ainsi que le domaine et niveau d'études visés.

❖ CANDIDATURE A UN SÉJOUR D'ÉTUDES ERASMUS+ MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être inscrit dans l'établissement d'origine l'année de la mobilité
- Avoir achevé au minimum une année d'études dans l'établissement d'origine précédant l'année de la mobilité,
- Posséder le niveau de langue française requis dans l'accord interinstitutionnel Erasmus+ signé entre l'Université d'Artois et votre établissement d'origine,
- Posséder un dossier académique solide et répondre aux exigences du programme de mobilité et de l'Université d'Artois,
- Acquitter les frais d'inscription dans l'établissement d'origine (et non à l'Université d'Artois),
- Assumer les frais de demande de visas, d'hébergement, de nourriture et d'assurance,
- Suivre les cours approuvés par l'établissement d'origine et passer les examens à l'université d'Artois,
- Obtenir la reconnaissance, par votre établissement d'origine, des notes et crédits validés à l'Université d'Artois,
- Obtenir le diplôme de votre établissement d'origine sous réserve de réussite.

CALENDRIER : MOBILITÉ D'ÉTUDES – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018 - 2019

- ★ÉTAPE 1 ★ **DECEMBRE 2017/JANVIER 2018 :**
Appel à candidature auprès des étudiants par l'Université d'Artois.
- ★ÉTAPE 2 ★ **JUSQU'AU 1er MARS 2018 :**
Réalisation et dépôt du dossier de candidature par l'étudiant auprès de son établissement d'origine.
- ★ÉTAPE 3 ★ **JUSQU'AU 15 MARS 2018 :**
Présélection de l'étudiant et envoi d'une liste principale et complémentaire par l'université d'origine à l'Université d'Artois.
- ★ÉTAPE 4 ★ **JUSQU'AU 31 MARS 2018 :**
Sélection finale de l'étudiant par l'Université d'Artois.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

↳ **Compléter ELECTRONIQUEMENT et signer le formulaire de candidature** puis le faire signer et tamponner par le coordinateur de l'établissement d'origine.

↳ **Joindre au formulaire de candidature les documents suivants :**

- **Justificatifs du parcours universitaire** (relevés de notes, diplômes) **et leur traduction** en français ou anglais,
- **Curriculum Vitae (CV) et sa traduction** en français ou anglais,
- **Lettre de motivation et sa traduction** en français ou anglais,
- **Attestation du niveau de français (+ attestation du niveau d'anglais uniquement pour les étudiants qui suivront une formation dispensée en anglais)**

▶ **Pour les candidats n'étudiant pas la langue française en spécialité :**

Joindre une attestation officielle d'examen DELF/DALF/TEF/TCF

▶ **Pour les candidats étudiant la langue française en spécialité :**

Joindre une lettre signée par un professeur de français confirmant le niveau de langue française.

- **Copie de la preuve d'inscription dans l'établissement d'origine** (carte étudiante ou tout autre justificatif généré par l'établissement d'origine)
- **Justificatif d'aide financière** (le cas échéant) : si vous percevez une aide financière dans votre pays d'origine pour études (Ministère, Université, etc...).

↳ **Dépôt du dossier complet** auprès du contact chargé du programme de mobilité au sein de votre établissement d'origine **avant le 1er mars 2018.**

PROCEDURE DE SÉLECTION DE L'ÉTUDIANT CANDIDAT

↳ **Critères de sélection**

- Niveau académique
- Niveau linguistique
- Motivation
- Situation sociale

↳ **Sélection des candidats**

- présélection par l'établissement d'origine
- sélection définitive par l'Université d'Artois

Suite à votre présélection et sélection par l'établissement d'origine et l'Université d'Artois, vous recevrez une **LETTRÉ D'ACCEPTATION** attestant que vous avez été retenu pour un séjour d'études à l'Université d'Artois dans le cadre de la Mobilité Internationale de Crédits Erasmus+.

❖ AIDES FINANCIÈRES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS

En participant à la Mobilité Internationale de Crédits, une aide financière Erasmus+ vous sera accordée par l'Université d'Artois afin de couvrir partiellement les frais induits par la mobilité.

Cette aide à la mobilité est forfaitaire et est calculée en fonction du pays de destination.

Tableau des aides financières attribuées par mobilité

Nombre de mobilités	Durée (mois/pers.)	Niveau de français requis	Niveau (L,M,D)	Discipline	Composante de l'Université d'Artois	Frais de voyage	Frais de séjour
1	6 mois	B2	Master	Nutrition, Sciences des Aliments, Agroalimentaire	Faculté des Sciences	275€/pers.	850€/mois
1	10 mois	B2	Doctorat	Nutrition, Sciences des Aliments, Agroalimentaire	Faculté des Sciences	275€/pers.	850€/mois

❖ ORGANISATION DE LA MOBILITÉ D'ETUDES DES ÉTUDIANTS SÉLECTIONNÉS

AVANT LA MOBILITÉ

★ Réalisation du **DOSSIER ADMINISTRATIF**:

- **Contrat d'études/Learning Agreement Erasmus+** dûment complété et signé par l'étudiant et les coordinateurs de l'établissement d'origine,
- **Copie du passeport** valide pour toute la durée du séjour en France.
- **Copie de l'acte de naissance** en langue maternelle **et sa traduction certifiée en français** mentionnant les noms et prénoms des parents.
- **2 photos d'identités**
- **Attestation d'assurance privée frais médicaux - accidents corporels – rapatriement** valide pour toute la durée du séjour en France.

★ **Réalisation et signature du LEARNING AGREEMENT** : le Learning Agreement (LA) officialise votre choix de cours à l'Université d'Artois afin que les notes et crédits obtenus pour ces derniers soient reconnus dans l'établissement d'origine.

Catalogue des cours en ligne : <http://formations.univ-artois.fr/cdm33rc2/ws>

★ **Signature du CONTRAT DE MOBILITÉ** : le Contrat de mobilité reprend les informations générales liées à votre mobilité, confirme votre statut d'étudiant d'échange, définit la période prévisionnelle de votre séjour d'études et annonce les aides financières, les conditions et les modalités d'attribution.

★ **Connaissance de la CHARTE DE L'ETUDIANT** du programme Erasmus+ et des conditions générales (droits et devoirs de l'étudiant Erasmus+)

★ **Démarches Campus France et demande de visa pour études** : Les étudiants non ressortissants d'un pays membre de l'Espace Economique Européen doivent être en possession d'un visa pour étudier en France.

Consultez le site de l'Agence Campus France : <http://www.campusfrance.org/fr/page/proc%C3%A9dure-cef-cr%C3%A9ez-votre-dossier>

★ **Souscription obligatoire à une assurance privée ACCIDENTS CORPORELS & RAPATRIEMENT** : avant de commencer votre séjour d'études, vous avez l'obligation de souscrire à une assurance privée dans votre pays d'origine vous couvrant lors de votre voyage et en France pour toute la période de mobilité prévue en cas de dépenses médicales ou frais d'hospitalisations (qui éventuellement ne seraient pas remboursés par la Sécurité Sociale Etudiante française*), accidents corporels et rapatriement.

► **Justificatifs à fournir au SRI avant la mobilité.**

★ **Réservation d'un logement** : le **Service des Relations Internationales (SRI)** de l'Université d'Artois vous réserve un logement en résidence universitaire ou dans le parc privé.

<http://www.univ-artois.fr/International/Etudier-a-l-Universite-d-Artois/Avant-votre-depart/Logement>

★ **Communication avec le SRI de l'Université d'Artois** pour tout aspect lié à votre arrivée.

A VOTRE ARRIVÉE ET PENDANT LA MOBILITÉ

★ **Accueil physique et accompagnement personnalisé** par le SRI de l'Université d'Artois et l'étudiant tuteur.

★ **Journée d'Accueil** : Présentation de l'Université d'Artois et de ses services, présentation du système universitaire, inscription administrative et visite de la ville.

★ **Réalisation des démarches administratives relatives à votre séjour d'études en France** : affiliation à la Sécurité Sociale Etudiante française (***obligatoire si vous êtes ressortissant d'un état non membre de l'Espace Economique Européen et âgé de moins de 28 ans : 217€ en 2017/2018**), adhésion à une Assurance Responsabilité Civile, adhésion à une Assurance Habitation, ouverture d'un compte bancaire, demande d'aide au logement, validation du visa long séjour à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), abonnements divers, etc.

★ **Inscription administrative** à l'Université d'Artois et obtention d'une carte étudiante multiservices.

- ★ Réalisation et signature d'une **PAGE DE MODIFICATIONS** au Learning Agreement (le cas échéant).
- ★ **Inscription pédagogique** aux cours sélectionnés figurant dans le Learning Agreement ou page de modifications.
- ★ **Versement des aides financières** : modalités de versements conformes au contrat de mobilité.
- ★ **Participation aux cours de Français Langue Etrangère (FLE)** organisés par le SRI de l'Université d'Artois.
- ★ **Assiduité aux cours et présence aux examens.**
- ★ **Participation aux Journées de découverte de la région et de son patrimoine** organisées par le SRI de l'Université d'Artois.

APRÈS LA MOBILITÉ

- ★ **Enquête de fin de séjour**
- ★ **Obtention d'un certificat de présence** confirmant les dates réelles de votre séjour d'études.
- ★ **Obtention d'un relevé de notes** récapitulant vos résultats et crédits obtenus (le cas échéant) pour les matières suivies, accompagnée d'une grille de lecture relative au système de notation français.
Envoi du relevé de notes par le SRI à l'établissement d'origine pour validation et reconnaissance des résultats obtenus à l'Université d'Artois.

❖ VOS CONTACTS

	A L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS	A L'UNIVERSITÉ DE MONASTIR
CONTACT(S) ADMINISTRATIF(S)	<p>Service des Relations Internationales</p> <p>Betty PAUL Accueil des étudiants étrangers en programme de mobilité incoming-exchange@univ-artois.fr +33 3 21 60 38 68</p>	<p>Hédi BEN MANSOUR hdbenmansour@gmail.com +21673687510</p>
CONTACT(S) PÉDAGOGIQUE(S)	<p>Faculté des Sciences</p> <p>Romdhane KAROUI Contact académique romdhane.karoui@univ-artois.fr</p>	<p>Monia ENNOURI ennouri_monia@yahoo.fr</p>

Retrouvez toutes les informations détaillées relatives à un séjour d'études à l'Université d'Artois sur :
<http://www.univ-artois.fr/International/Etudier-a-l-Universite-d-Artois>